

RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

MSH Lorraine - Maison des Sciences de l'Homme
Lorraine

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université de Lorraine

Centre national de la recherche scientifique -
CNRS

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts¹ :

Pascal Gaillard, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 11, alinéa 2).

2 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Nom de la fédération :

Maison des Sciences de l'Homme Lorraine

Acronyme de la fédération :

MSH Lorraine (MSHL)

Label et N° actuels :

USR 3261

Type de demande :

Renouvellement à l'identique

Nom du directeur (2021-2022) :

M. Samuel Ferey / M. Nicolas Brucker (depuis avril 2022)

Nom du porteur de projet (2023-2027) :

M. Nicolas Brucker

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :

M. Pascal Gaillard, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - UT2J

Experts :

Mme Lise Arena, Université Côte d'Azur – UCA, Nice

Mme Cécilia Mendes, École française d'Extrême-Orient, Paris

M. Guillaume Yvan, CNRS, Villeneuve-d'Ascq (représentant du CoNRS)

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Jérôme Vicente-Hernandez

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

M. Jean-Luc Blin, Université de Lorraine

Mme Edwige Helmer-Laurent, CNRS

M. Thierry James, Université de Lorraine

M. Lionel Maurel, CNRS

INTRODUCTION

HISTORIQUE DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES PERSONNELS

La Maison des sciences de l'homme Lorraine (MSHL) a été créée en 2007. Elle est membre du réseau national des MSH constitué de vingt-deux MSH réparties sur l'ensemble du territoire français. Elle a deux tutelles : l'université de Lorraine, issue de la fusion en 2012 des quatre universités de Nancy et de Metz, et le CNRS. Cette fusion a redessiné la gouvernance et les instances académiques du territoire, dotant entre autres, l'université de dix pôles scientifiques correspondant à des secteurs disciplinaires dont trois consacrés aux sciences humaines et sociales. Ces pôles ont pour objectif de fédérer les initiatives de recherche interdisciplinaires des unités du site.

Déstabilisée par ce nouveau contexte local et par la succession de directions de l'unité, la MSHL s'est employée à trouver sa place. Ainsi, entre 2016 et 2019, une profonde réflexion a été conduite à l'initiative des tutelles débouchant sur une feuille de route signée le 15 janvier 2019 par les tutelles. Cette dernière réaffirme le principe des fonctions de « soutien et de support » de la MSHL ainsi que ses fonctions « stratégiques » qu'elle partage avec les trois pôles scientifiques SHS avec lesquels elle constitue le « directoire des SHS ».

C'est également en 2019 qu'est adoptée la nouvelle charte des MSH signée par France Universités et le CNRS. L'article 2 de cette charte positionne les MSH comme « acteurs pivots de la recherche et de l'innovation méthodologique en SHS et sur les sites » et ajoute qu'elles « sont, par conséquent, destinées à créer du lien, à donner de la visibilité et à fédérer ». On notera aussi que l'article 11 souligne que « les MSH et leur réseau constituent une Infrastructure de Recherche (IR) inscrite sur la feuille de route nationale des infrastructures de recherche depuis 2012. À ce titre, elles répondent à un ensemble de critères établis par le ministère en charge de la recherche. Ce niveau d'exigence suppose que les directrices/directeurs et l'ensemble de leur équipe disposent d'une reconnaissance et d'un soutien des responsables du site et de leurs tutelles au niveau national.

Les compétences nécessaires aux équipes des MSH supposent un effort de la part des tutelles pour leur permettre d'associer efficacement compétences scientifiques, compétences gestionnaires et administratives, et connaissance des politiques publiques de recherche. Il s'agit également de favoriser une réciprocité bénéfique dans la connaissance approfondie du site académique - dans ses dimensions scientifiques comme dans ses enjeux de gouvernance -, et des milieux décisionnaires ainsi que des acteurs socio-économiques au niveau local. »

Malgré ces documents majeurs, engageant les tutelles locales et les instances nationales, le positionnement de la MSHL reste à consolider. C'est un premier point de vigilance capital qui détermine l'attractivité de la MSHL.

Pour compléter cette présentation de quelques étapes clés de l'histoire de l'unité, précisons que la MSHL est située sur trois sites : la Maison de la recherche (23 rue Baron-Louis, Nancy), à Libération (91 avenue de la Libération, Nancy) et sur le campus du Saulcy (bâtiment A ex-ISGMP, Île du Saulcy, Metz). Elle dispose ainsi de 825 m² de surface de bureaux, salles de réunion et plateaux techniques.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

La MSHL dépend de deux tutelles : le CNRS et l'université de Lorraine (présente sur deux sites : Nancy et Metz).

Elle regroupe 20 unités de recherche, dont 3 UMR et 17 UR. Elle est composée de 15 personnels, dont 4 CNRS et 11 universités de Lorraine.

Elle occupe 3 lieux avec des surfaces relativement modestes (388 m² et 309 m² sur les deux sites de Nancy, ainsi que 220 m² sur le site de Metz).

Sur le plan géographique, la MSHL est idéalement située dans la région Grand Est et cultive un esprit d'échange et d'ouverture vis-à-vis de ses voisins transfrontaliers. Située au cœur de l'Europe, la région Grand Est est la région transfrontalière par excellence avec près de 750 km de frontière, dont 450 km de frontière franco-allemande.

La MSHL fait partie du Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme (RnMSH) lequel fédère actuellement 22 Maisons des Sciences de l'Homme (MSH), réparties sur la quasi-totalité du territoire national. Ce réseau encourage les projets inter-MSH et lance annuellement un appel à projets inter-MSH destiné à financer des projets innovants, exploratoires, structurants, interdisciplinaires et pluridisciplinaires entre et hors Sciences Humaines et Sociales.

NOMENCLATURE DU HCÉRES ET THÉMATIQUES DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

SHS - Sciences humaines et sociales

Panel 1 : SHS1 : Marché et organisation

Panel 2 : SHS2 : Normes, institutions et comportements sociaux

Panel 3 : SHS3 : Géographie/Aménagement - Urbanisme

Panel 4 : SHS4 : L'esprit humain et sa complexité

Panel 5 : SHS5 : Cultures et productions culturelles

Panel 6 : SHS6 : Histoire générale du passé et des savoirs

DIRECTION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Depuis 2022, la MSHL est dirigée par M. Nicolas Brucker, Professeur de littérature française (UFR Arts Lettres Langues à Metz, Centre Écritures). Il est accompagné par une directrice adjointe, Mme Emmanuelle Simon, Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'université de Lorraine.

Jusqu'en avril 2022, le directeur était secondé par une secrétaire générale et responsable administrative. Ce poste majeur vacant depuis lors est en cours d'arbitrage par les tutelles concernant son remplacement.

Quatre instances contribuent au fonctionnement de l'unité, un comité de pilotage, un conseil scientifique, un conseil d'unités, et une assemblée générale.

EFFECTIFS PROPRES DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Aujourd'hui, la MSHL compte 11 agents soit 9,9 ETP contre 15 agents en 2021 équivalant à 12,9 ETP et avant cela, 9 agents équivalant à 7,5 ETP en 2016. Entre 2021 et 2022, la MSHL déplore un décès, un départ à la retraite et une mobilité.

L'augmentation des effectifs est le résultat d'un soutien renforcé des tutelles. Sur la période de l'évaluation, le CNRS a ainsi attribué 4 postes supplémentaires et l'université de Lorraine en a accordé 3. Le renouvellement du poste de secrétaire général, poste indispensable au bon fonctionnement d'une telle structure, reste une question importante.

Dans le même temps, les directions successives ont mis en place une stratégie active de titularisation. Alors qu'en 2016, la MSHL comptait 4 agents contractuels sur 9 personnels, elle en comptait 3 sur 12 en 2021. Par contractuel, on entend ici, contrat à durée déterminée. Les agents en CDI bien que contractuels, sont assimilés aux titulaires dans les tableaux des effectifs présentés par l'unité.

On notera également que parmi les 11 agents actuels, 8 sont de catégorie A (5 IGE/IE, 1 IGR et 2 AI/ASI) et 3 de catégorie B.

AVIS GLOBAL SUR LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

La MSHL se positionne scientifiquement depuis 2019 comme « un opérateur d'infrastructures de recherche mutualisées ». À ce titre, elle a développé une plateforme Centhos sur des thématiques très importantes comme la science ouverte et les données. Ce plateau technique a vocation à s'articuler aux autres dispositifs de site.

Par ailleurs, la MSHL développe également depuis 2019 la plateforme expérimentale ECHO. Cette plateforme veut se rapprocher d'une démarche qualité et d'une labellisation au titre de LUE - Infra+ (programme de labellisation des plateformes de l'I-SITE).

La restructuration en trois axes scientifiques a été repensée. Ces axes ont été définis avec pertinence au regard de la position géographique de la MSHL (« germanopôle et études transfrontalières »), au regard de la création des plateformes (création et valorisation des données) et au regard de la structuration du site en pôles dans une perspective d'interdisciplinarité avec le thème « les sciences humaines et sociales face aux évolutions scientifiques et technologiques ». Le comité recommande de faire de ces axes des lieux d'interactions non seulement au sein de la MSHL, mais aussi avec l'ensemble des pôles du site de l'université de Lorraine (y compris les pôles ST et SVE) dans une perspective d'interdisciplinarité, cœur de métier des MSH selon la nouvelle charte nationale de 2019.

Cependant, la motivation des enseignants-chercheurs ou chercheurs à venir animer ces axes est une difficulté qu'il faut absolument résoudre rapidement, au risque de voir ces axes sous-utilisés et sans réel impact scientifique sur la communauté SHS.

Après une période difficile, la MSHL continue donc sa reconstruction. Celle-ci, si elle est bien engagée, demande encore des efforts substantiels. Le manque actuel d'un poste de secrétaire général, rouage indispensable d'une MSH, est délétère pour le fonctionnement global de l'unité, autant dans l'encadrement de l'ensemble de l'équipe que dans l'équipe de direction dont ce poste fait partie intégrante.

L'existence d'une feuille de route, signée par toutes les parties du site est un outil indispensable pour stabiliser la MSHL sur le site. La visite semble montrer que cette feuille de route n'est pas suivie en totalité, en partie à cause de la rotation des personnels autant de la MSH que de l'université de Lorraine.

Par exemple, la présence du directeur de la MSH dans un directoire rassemblant également 3 des 10 pôles de l'UL doit permettre de le mettre dans une position de potentielle co-animation de la recherche en SHS du site, répondant ainsi parfaitement à la nouvelle charte nationale des MSH (co-écrite et signée par France Université et le CNRS). Cette position ne semble pas totalement acquise (trop peu de réunions de ce directoire et pas assez d'influence sur l'animation scientifique).

Enfin, la MSHL a une activité de gestion de projets ANR (au nombre de 7 au moment de ce rapport). L'origine et la pertinence de cette gestion ne sont pas claires. Cette mise en cohérence permettrait de justifier pleinement cette gestion et de favoriser l'interdisciplinarité, d'autant que les axes peuvent parfaitement concerner beaucoup de laboratoires, SHS et non-SHS.

ÉVALUATION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT D'ÉVALUATION

Le précédent rapport d'évaluation (campagne d'évaluation 2015-2016) faisait apparaître quatre niveaux d'objectifs à déployer :

La « position de l'unité au sein du nouveau paysage » institutionnel devait être stabilisée et clarifiée ; notamment quant à « l'adéquation des moyens disponibles aux attentes des tutelles ainsi qu'aux missions incombant à l'unité du fait de son statut d'USR (Unité de Service de Recherche) » ;

À la suite du rattachement de la MSHL au pôle « Connaissance, Langage, Communication, Société » (CLCS) depuis 2012, la MSHL est, depuis 2016, rattachée à la vice-présidence recherche (VPR). La MSHL est la seule unité de recherche qui n'est pas rattachée à un pôle scientifique. La feuille de route signée le 15 janvier 2019 par les tutelles réaffirme les missions de la MSHL induites par son statut d'USR puis d'UAR – (Unité d'Appui à la Recherche). Par rapport à la dernière évaluation, la position de l'unité au sein du nouveau paysage institutionnel – notamment liée à son articulation avec les 3 pôles SHS de l'université – s'est éclaircie avec la création du « directoire des SHS ». La mise en œuvre de cet outil de gouvernance et de coordination entre les projets SHS nous semble désormais essentielle pour améliorer l'attractivité à venir de la MSHL et son positionnement par rapport aux 3 pôles SHS plus spécifiques.

Une « stabilisation du personnel et des structures de gouvernance » était également attendue et constituait une priorité dans les recommandations énoncées ;

La structure a fourni un véritable effort quant à la stabilisation du personnel d'appui à la recherche. La titularisation de personnels a été obtenue. Une grande partie du personnel, centrale au maintien des différentes plateformes déployées à la MSHL, a toujours un statut contractuel. Ce personnel est indispensable au bon fonctionnement des plateformes qui constituent un élément moteur de la dynamique scientifique de la MSHL.

La MSHL s'est lancée ces dernières années dans une vaste opération de stabilisation des compétences de l'équipe d'appui et de recherche avec l'objectif de maintenir et de développer ces compétences durablement. Cette stabilisation des compétences s'est accompagnée d'actions complémentaires pour cimenter le tout en favorisant autant que possible leur mutualisation et leur diversification. Il s'avère primordial pour la direction de la MSHL de continuer à mobiliser les réflexions en matière d'évolution de postes ou de missions de manière que les projets qui constituent son cœur de métier puissent être correctement déployés à moyen voire à long terme.

Les structures de gouvernance se sont également stabilisées avec la nomination d'un nouveau directeur depuis avril 2022 et d'une directrice adjointe. En revanche, le poste de secrétaire général qui a une véritable dimension stratégique reste à pourvoir. Ce poste ne doit pas se confondre avec une direction administrative. Le secrétariat général devra être central notamment pour représenter la MSHL au sein des instances locales, ainsi que du réseau national des MSH.

L'organigramme reste toutefois encore confus : il rend compte de services mais peu de fonctions qui les ordonnent. Cet organigramme va être revu dans le cadre d'une campagne de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) à l'automne 2022. Dans cette perspective, il est important de mieux identifier les pôles de service et d'attribuer à chacun(e) des responsabilités mieux définies. À ce titre, la MSHL semble être bien accompagnée par le service RH et transformation de l'Université ainsi que par le CNRS.

Une meilleure « définition de l'unité scientifique propre de l'entité » devait être opérée ;

La phase de développement qui a démarré à la suite du dernier rapport d'évaluation constitue une étape de relance de l'entité qui est passée par une stabilisation de l'équipe de gouvernance.

Sur la période 2019-2021, la MSHL a redéfini ses axes de recherche, qui avaient été plus ou moins mis en sommeil, en raison d'un environnement institutionnel instable. Les 3 axes reflètent aujourd'hui les différents projets hébergés et soutenus par la MSHL, ainsi que les projets plus en lien avec le tissu socio-économique local. Ces 3 axes s'intitulent désormais « germanopôle et études transfrontalières », « création et valorisation de données et corpus » et « sciences humaines et évolutions scientifiques et technologiques ». Ce découpage en 3 axes de recherche nous semble être cohérent à la fois avec les plateformes de la MSHL et les projets développés avec le tissu socio-économique local.

En tant qu'interface interdisciplinaire en SHS, la MSHL a affirmé sa volonté de mettre en place une démarche « intégrée » au niveau des appels à projets. Pendant longtemps, les AAP prenaient la forme d'appels « blanc » et sont désormais articulés avec les axes de recherche. Un bilan est demandé (accompagné d'une restitution orale d'une dizaine de minutes) à chaque responsable de projets. Ce bilan prend la forme d'une journée d'études à laquelle sont invités tous les membres de la MSHL. L'animation des axes n'est pas encore aboutie car les responsables d'axes ont été désignés avant l'été 2022. Cette animation fait partie des priorités à renforcer sur la prochaine période. C'est à travers les responsables d'axe, leur animation et leur rôle

d'ambassadeurs, que la MSHL viendra renforcer son unité scientifique et renforcera sa visibilité, tant au niveau du RnMSH qu'avec les instances locales.

« La construction d'un bâtiment dédié à la MSHL, aux plans fonctionnel et symbolique, ainsi qu'avec l'extension géographique et scientifique vers les unités de recherche de Champagne-Ardenne » avait également été soulevée dans les recommandations.

La situation géographique actuelle de la MSHL (dispersée sur 3 sites, 2 à Nancy et 1 à Metz) semble favoriser essentiellement le site Lorrain. Le comité n'a pas pu évaluer l'extension géographique vers les unités de Champagne-Ardenne.

Cependant, si la MSHL semble garder des contacts étroits avec la MSH de Strasbourg, elle semble manquer de relations avec celle de Dijon.

APPROPRIATION DES OBJECTIFS SCIENTIFIQUES DEFINIS PAR LES TUTELLES

Les tutelles ont validé les 3 axes définis dans l'auto-évaluation. Ces axes sont stratégiques pour la MSHL à plusieurs titres :

Tout d'abord, ils permettent de profiter de la position géographique de la MSHL (axe 1 et en particulier le germanopôle). Ensuite, ils s'appuient sur des préoccupations nouvelles et particulièrement importantes en sciences humaines et sociales (axe 2 qui « entend soutenir et favoriser la création de données originales en sciences humaines et sociales »). Enfin, ils permettent l'évolution naturelle vers une interdisciplinarité intra-SHS élargie (une inter-science) (axe 3 « Les sciences humaines et sociales face aux évolutions scientifiques et technologiques : nouveaux objets »).

Le troisième axe devrait permettre une action de la MSHL transversale entre tous les pôles du site lorrain, au-delà du directoire déjà en place avec les 3 pôles SHS. La définition des axes est claire et pertinente mais leur appropriation est freinée par le manque de candidat à leur animation.

BILAN DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE ISSUE DE LA SYNERGIE FÉDÉRATIVE

Les MSH n'ont pas nécessairement de bilan scientifique comportant une liste de produits et activités de la recherche. En effet, les MSH ne peuvent pas avoir de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs affectés à 100 % en leur sein. Ceux-ci restent affectés à leurs établissements respectifs, la plupart des publications issues des programmes de recherche font référence à ces unités et non à la MSH. L'activité scientifique ne peut être évaluée à partir des publications mais grâce à l'impact de cette activité sur le site lui-même.

Ainsi, la signature de la feuille de route en 2019 a amené la MSHL à définir à la fois des axes de recherche, mais aussi une position particulière sur un site par ailleurs structuré en 10 pôles scientifiques.

Les 3 axes se mettent actuellement en place et ne peuvent pas encore prétendre à un bilan scientifique important. En revanche, la MSHL a un bilan intéressant en matière de projets qu'elle finance et qui croisent de nombreux domaines (par exemple l'histoire, la sociologie et la philosophie) donnant ainsi une certaine couleur scientifique à la MSHL.

Quelques exemples de projets financés par la MSHL couvrent le champ de l'inter-science. Ils concernent les sciences de l'ingénieur et de la santé. Ces interdisciplinarités sont à soutenir.

Notons que les projets hébergés par la MSHL (concernant l'ANR et de nombreux autres types de financement) ne semblent pas être issus de l'activité même de la MSHL, mais suggérés par la tutelle universitaire. Le comité s'interroge sur la pertinence de cette situation.

Comme « hôtel à projets », la MSHL possède un avantage de taille sur ses concurrents en offrant la possibilité aux porteurs de projet de tirer profit du haut degré de compétence des techniciens et ingénieurs dont elle dispose. La MSHL dispose également d'un ensemble de services qui vont bien au-delà du simple service rendu. La MSHL est aussi le sésame par excellence pour permettre aux unités de recherche et aux chercheurs de saisir les opportunités du RnMSH composé de 22 maisons qui unissent leurs forces dans le cadre de projets thématiques, méthodologiques ou structurants.

RÉALITÉ ET QUALITÉ DE L'ANIMATION SCIENTIFIQUE

Rappelons ici que la MSHL est encore en reconstruction après une période difficile. Dans ce contexte, l'animation scientifique des 3 axes de recherche, cœur de l'activité scientifique de la MSHL, peine à engager des chercheurs ou enseignants-chercheurs. Pourtant, cette animation, nécessairement bicéphale par axe et multi-laboratoires, est indispensable au développement de ces axes. L'animation scientifique est particulièrement importante pour l'axe 1 qui a vocation à favoriser l'émergence de projets ambitieux de type ANR ou INTERREG, voire de type européen. La MSHL pourrait alors jouer tout son rôle d'hébergeur de projets liés très directement à l'un de ses axes de recherche.

La recherche d'animateurs pour les axes demeure un problème. Le comité recommande que la MSHL travaille avec ses tutelles pour identifier les candidats potentiels et mettre en place un système de reconnaissance de la tâche, dans le cadre de référentiel de responsabilités de l'Université.

PERTINENCE ET QUALITÉ DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNS

La MSH Lorraine offre une large palette de services mutualisés dont bénéficie la recherche : communication, édition, relecture en anglais pour valoriser la production à l'international, gestion, traitement, valorisation, exploitation, analyses statistiques et spatiales des bases de données structurées, accompagnement à la démarche de science ouverte, gestion administrative et financière, ingénierie de projets et plateformes.

Cette diversité offre un service intégré aux unités de recherche du territoire. La complémentarité de plusieurs fonctions autour du traitement des données est pertinente au regard des projets scientifiques soutenus par la MSHL et de la présence d'une plateforme expérimentale.

La répartition sur 3 sites des services de la MSHL les rend accessibles aux chercheurs et enseignants-chercheurs sans difficulté.

La plateforme technologique ECHO est particulièrement développée, pertinente. Elle profite pleinement du RnMSH et de ses plateformes. Elle repose pourtant sur un emploi précaire dont le manque de pérennité pourrait à terme mettre en péril la plateforme elle-même, les investissements réalisés sur celle-ci et les travaux en cours. Un enseignant-chercheur est en voie d'intégration dans cette plateforme afin d'en assurer la stabilité à long terme. Un ingénieur titulaire est toutefois une des conditions *sine qua non* de la bonne marche de celle-ci.

DEGRÉ DE MUTUALISATION DES MOYENS DES UNITÉS

Grâce à ses plateformes, aux projets qu'elle héberge et au financement qu'elle leur apporte, mais aussi à travers ses services, la MSHL mutualise la totalité de ses effectifs et met en commun l'ensemble de ses moyens. Le projet « collecter, organiser et valoriser les données en SHS » (COVD-SHS) développé au sein de la région Grand Est, porté par la MISHA (la Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace) et la MSHL, illustre parfaitement les bénéfices produits par la mutualisation tout au long du « cycle de la donnée » par le concours des plateformes techniques (partage d'expériences et usage facilité de ces équipements par les unités de recherche), des personnels au service de l'ensemble des unités (investissement au-delà du simple service rendu, vision transverse) et des bonnes pratiques (règlement général de protection des données (RGPD, science ouverte).

PERTINENCE DE LA STRATÉGIE SCIENTIFIQUE, COMPLÉMENTARITÉ / INSERTION PAR RAPPORT AUX AUTRES STRUCTURES FÉDÉRATIVES PRÉSENTES SUR CE SITE

La structuration en 10 pôles de l'université de Lorraine et la disparition de beaucoup de structures fédératives, met la MSHL dans une position particulière. Le Hcéres avait recommandé la création d'un répertoire rassemblant 3 des 10 pôles en lien avec les SHS et la MSHL. Ce répertoire assure une position « en surplomb » qui doit être celle d'une MSH. Le document d'autoévaluation souligne bien l'efficacité en matière de montage de certains projets (comme le dernier CPER). Le comité d'évaluation s'interroge sur la réalité du rôle opérationnel du répertoire, en dehors des grands moments de concertation correspondant à la vie d'un site universitaire. Les réunions du répertoire ne font pas l'objet de compte-rendu précis. La fréquence des réunions du répertoire tend à diminuer en raison de leur caractère informel en dépit de la feuille de route qui a été définie.

Si on se réfère à la dernière charte des MSH, elles doivent jouer un rôle structurant, inter-pôles, inter-science en s'appuyant sur les tutelles universitaires et les organismes de recherche. La présence du répertoire pourrait répondre à cette exigence.

L'interdisciplinarité au sein des SHS est plus aisée à mettre en œuvre qu'entre SHS, ST et SVE. Le risque est grand que les sciences humaines soient utilisées avant tout comme des suppléments aux paradigmes formels et naturels mais sans attaquer les problématiques scientifiques elles-mêmes. La direction de la MSHL reste parfaitement lucide par rapport à cette situation et réfléchit de manière constante à de nouvelles stratégies de recherche.

RECOMMANDATIONS À LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Le comité appuie la stratégie globale de la MSHL qui est le fruit de longues et fructueuses discussions avec les tutelles. Il est recommandé à la MSHL de s'appuyer sur la feuille de route ratifiée par ses tutelles, et par exemple de s'inscrire activement dans le répertoire afin que celui-ci joue pleinement son rôle de pilotage scientifique partagé.

Sur le plan de la recherche, le comité recommande de faire des 3 axes des lieux d'interactions avec l'ensemble des pôles du site de l'université de Lorraine dans une perspective d'interdisciplinarité, voire d'inter-science, cœur de métier des MSH selon la nouvelle charte nationale de 2019. Le comité recommande également de travailler avec les tutelles à une forme de reconnaissance officielle de site pour les futurs animateurs de ces axes, conditions pour susciter des candidatures. Le comité recommande de choisir un duo d'animateurs pour

chaque axe, appartenant chacun à une unité de recherche différente, reconnu par la communauté scientifique locale et permettant à ces 3 axes de pouvoir peser sur la politique scientifique locale.

Au niveau des personnels, l'absence de secrétaire général nuit au fonctionnement de la MSHL. Le secrétariat général est pourtant le maillon indispensable entre une direction dont il fait partie et l'ensemble des personnels de la MSH. Il est un levier important du développement de la MSHL, de l'animation et de la cohésion d'équipe. Par ailleurs, le comité recommande à la MSHL d'œuvrer pour la pérennisation des postes support des plateformes technologiques, afin d'en assurer la continuité de service et la capitalisation des connaissances. D'une manière générale, le comité préconise un soin particulier à l'élaboration de l'organigramme de l'unité et invite la direction à développer autant que nécessaire une coordination transversale de certains domaines tels que le traitement des données.

Sur le plan de la gouvernance, les différentes instances existantes devraient permettre à la direction de construire une vision et de mettre en œuvre des actions en restant à l'écoute des différents acteurs de l'unité (services, responsables d'axes, membres du CS, membres du COS). Il s'agit de favoriser une démarche participative propice à l'adhésion du collectif et à la valorisation des contributions de l'équipe élargie.

Le comité appuie également la labellisation LUE-Infra+ de la plateforme ECHO.

L'UL doit permettre à la direction de la MSHL d'être dans une position de co-animation de la recherche en SHS sur le site, répondant ainsi parfaitement à la nouvelle charte nationale des MSH (co-écrite et signée par France Université et le CNRS). Cette position ne semble pas totalement acquise (trop peu de réunions du directoire SHS de l'UL, et pas assez d'influence sur l'animation scientifique). Le comité recommande à la MSH de s'inscrire plus fermement dans cet outil de pilotage scientifique de site.

Si la MSHL semble garder des contacts étroits avec la MSH de Strasbourg, elle semble manquer de relations avec celle de Dijon. Le comité ne peut que recommander d'étendre les relations inter-MSH vers cette dernière afin de créer un tissu d'activité autour des SHS dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté plus efficace.

Enfin, le comité recommande à la direction que les projets dont elle a la gestion soient en cohérence avec les 3 axes de la MSHL. Cette mise en cohérence permettrait de justifier pleinement cette gestion et de favoriser l'interdisciplinarité, d'autant que les axes peuvent parfaitement concerner beaucoup d'unités de recherche, SHS, ST et SVE.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 27 septembre 2022 à 9h30

Fin : 27 septembre 2022 à 17h

Entretien réalisé : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9h30 - 10h00 :	Huis clos comité
10h00 - 11h30 :	Séance plénière. Présentation du bilan et des perspectives par la direction et les responsables d'axes/pôles
11h30 - 12h00 :	Bilan comité huis clos
12h00 - 13h00 :	Entretien à huis clos avec les représentants des établissements et organismes de tutelle de la fédération
13h00 - 14h00 :	Pause déjeuner
14h00 - 15h00 :	Rencontre à huis clos avec le personnel d'appui à la recherche
15h00 - 15h30 :	Visite des locaux et présentation des plateformes technologiques, la direction, chercheurs et personnels d'appui à la recherche
15h30-16h15 :	Délibération des experts à huis clos. Rédaction des points essentiels du rapport à huis clos
16h15-17h00 :	Réunion du comité d'experts avec la direction de la MSH-Lorraine

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le comité salue le gros effort de l'équipe de la MSHL pour la visite des plateformes technologiques à distance. Cela a permis au comité de mieux visualiser les locaux, malgré le distanciel.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Nancy, le 07/12/2022

**Direction de la Recherche et de
la Valorisation**

91 avenue de la Libération
BP454
54001 NANCY Cedex

Alain HEHN
vp-recherche@univ-lorraine.fr

Hélène BOULANGER
presidente@univ-lorraine.fr

HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation - DER-PUR230023458 – MSH Lorraine (Maison des Sciences de l'Homme Lorraine).

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour le rapport d'évaluation réalisé pour la MSH Lorraine (Maison des Sciences de l'Homme Lorraine), que vous nous avez transmis le 19 octobre 2022. Je tiens également à remercier très sincèrement les évaluateurs pour la qualité des échanges et pour l'analyse de cette structure fédérative.

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de portée générale formulées par l'unité sur le rapport d'évaluation transmis.

Vous remerciant à nouveau pour cette évaluation qui permettra à la structure fédérative MSH Lorraine de poursuivre sa réflexion sur la base des recommandations émises, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Vice-président du Conseil Scientifique,

Alain HEHN



Réponse de la direction de la MSH Lorraine au comité d'évaluation HCERES

Observations de portée générale

La direction remercie le comité d'experts pour l'attention qu'il a portée aux spécificités de notre structure ainsi que pour la grande qualité des échanges qui ont eu lieu lors de la visite.

La direction a lu avec la plus grande attention tout ce qui touche à la mission de co-animation de la recherche en SHS qui incombe aux MSH, et qui est spécifiée dans la Charte nationale. Elle a bien reçu l'invitation à faire de ses axes scientifiques des lieux d'interaction avec les pôles scientifiques de l'université, et à inscrire la co-animation dans un « directoire SHS », dont les réunions auront lieu régulièrement et seront assorties de comptes rendus. Elle comprend que ce directoire SHS doit devenir un acteur clé de l'interdisciplinarité en SHS, mais aussi dans des initiatives inter-pôles en direction des sciences naturelles et formelles. Concernant les aspects RH, elle reconnaît la double priorité de recruter un/une secrétaire général/e et de pérenniser un poste de soutien à sa plateforme technologique, de manière à garantir son avenir. Elle admet également l'importance de mieux organiser les fonctions, et d'inscrire cette organisation dans un organigramme révisé. Enfin elle est consciente de l'intérêt de relations plus étroites et plus suivies avec les MSH de sa Délégation.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)